

**Les promesses n'engagent
que ceux qui y croient !**

Agences Coliposte Bouguenais – Ste Luce

Suite à nos dernières prises de paroles dans les ACP et à la demande de nos militant-es, une mise au point s'impose, sans parasitages d'aucune sorte cette fois-ci

2018 la vérité du moment présent. Loin des grandes phrases et des belles promesses de la direction, LA SEULE VERITÉ, c'est qu'il existe 2 accords nationaux qui régissent le quotidien des postières et des postiers au courrier/colis.

1/ L'accord distri : signé en 2017, qui dorénavant préside aux destinées de nos collègues du courrier au sein des PDC, PPDC et îlots de distribution courrier. Cet accord (dit de la honte) ne concerne pas, aujourd'hui, les ACP et PFC.

AUCUNE DES MESURES INSCRITES DANS CET ACCORD N'EST APPLICABLE AUX PERSONNELS SOUS STATUT COLIPOSTE

2/ L'accord primes colis : signé en 2017 qui concerne UNIQUEMENT les personnels exerçant sous statut Coliposte + les personnels effectuant la livraison du soir (qu'ils soient en APC/PFC ou PDC/PPDC). Cet accord augmente le maximum perceptible du challenge mais il augmente surtout la corvéabilité et la durée de cette corvéabilité ! On passe de **24 à 40 jours** sans aucun autre droit que celui d'être docilement soumis au dogme tout puissant du « AMAZON fixe les STANDARDS » et autres « TINA » (There Is No Alternative)

Sud ne pouvait signer de tels accords, dont celui de la « prime Colis » que nous jugeons discriminatoire vis-à-vis de nos collègues du courrier et avilissant envers nous, les opératrices et opérateurs de Coliposte. Comme un heureux hasard, un avenant à cet accord a été signé en 2018 (période électorale oblige) On se demande bien pourquoi des signatures ? Pour 40€ net de plus ? Super ! 40€ pour 40 jours de pénibilité accrue, ça fait 1€ de plus par jour de galère.... **Même pas le prix d'une baguette !**

Pour **Sud**, **On Vaut Mieux Que Ca !!!** Nous, **Sud**, refusons et refuserons toujours que nos directions nous traitent comme de simples **bêtes de somme**, contrairement à d'autres à qui cela ne semble poser aucun cas de conscience.

2019 Rien ne change. Le 24 septembre 2019, c'est bien une **PPDC multiflux** qui ouvrira ses portes. Cela impliquera de fait que tous les personnels qui intégreront cette plate forme passeront sous effet de **l'accord distri** et plus de **l'accord colis** (à l'exception des collègues effectuant la livraison du soir qui seraient éligibles aux 2 accords). Et si on considère le sort certainement réservé aux collègues sous-traitants, eux qui ne sont déjà récompensés en rien de leur investissement... On en parle de leur avenir dans cette plateforme Multiflux ?



Alors les collègues? Sud vous aurait menti lors de ses prises de paroles dans les ACP ? Jugez vous-même. Qui vous vend du rêve ? Qui dénonce les faits ?

2019 Dans l'hypothèse ou... Les promesses, c'est bien joli mais ça ne remplit pas les poches, et on sait ce qu'elles valent... À **Sud**, avec nos militant-es et vous toutes et tous, dès aujourd'hui, nous militons pour obtenir des engagements fermes pour notre avenir et nos portes-monnaies. Nous n'attendrons pas un éventuel, hypothétique, possible nouvel accord pour défendre au mieux nos intérêts collectifs, nos emplois et nos conditions de travail.

- **Sud** revendique le maintien et même l'extension des primes et bonus colis à tous les collègues de la future plateforme multiflux, qu'ils soient opérateurs, opératrices de production ou de livraison et mêmes factrices et facteurs !

- **Sud** revendique la pérennité de l'attribution des positions de travail, aussi bien à la distribution (vente de quartiers) ou la livraison (affectation)

- **Sud** revendique la réintégration des zones en sous-traitance, avec CDIisations des sous-traitant-es intéressé-es

- **Sud** revendique le volontariat pour les horaires et cycles de travail dans la future plateforme multiflux, ainsi qu'une priorité pour les collègues délocalisés en cas d'ouverture d'une autre plateforme dans l'agglomération nantaise !



Nous ne sommes pas de la chair à pognon !!! On ne lâchera rien !